

**Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L. 2135-16 du code du travail pour l'année civile 2016**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de FEDEREC et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail. Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- ✓ Vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- ✓ Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité de la fédération ;
- ✓ Vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité de la fédération, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- ✓ Vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- ✓ Apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Fait à Libourne, le 20/06/2017

Le commissaire aux comptes  
SCP Rivière – Gaudrie & autres

*Guillaume RIVIERE*  
Associé cogérant



<b>FEDEREC</b>	<b>Exercice 31/12/2016</b>
Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année 2016	Page n°1/1 (+ 8 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex ☎ 05.57.51.70.53 - ☎ 05.57.74.15.39 Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Bordeaux	

# BRANCHE DES INDUSTRIES ET COMMERCES DE LA RECUPERATION - Brochure 3228 – IDCC 637

## ANNEE 2016 : RAPPORT DETAILLE PREVU A L'ARTICLE L2135-16 al 1et 2 du code du travail

Les industries du recyclage comptent 1300 entreprises sur le territoire national et près de 27 000 salariés.

### 1. DÉNOMBREMENT AU 31 DECEMBRE 2015

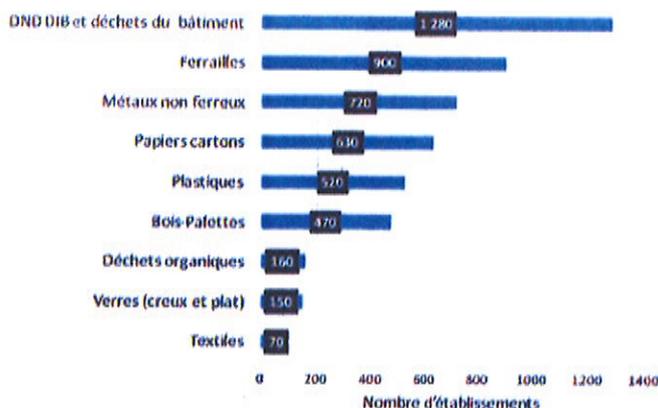
Nombre global d'entreprises du secteur

**1.300** entreprises  
au 31.12.2015

Nombre d'établissements

**2.250** établissements  
au 31.12.2015

#### Activités des établissements



Soit 2,2 activités en moyenne par établissement

14/11/2016

FEDEREC Une

#### Répartition des effectifs selon le sexe

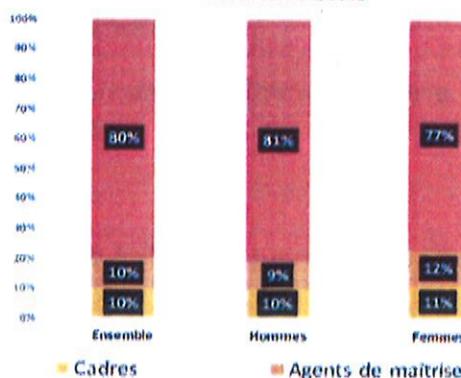
Effectifs employés au 31.12.2015

**26.100** employés  
-1,4% en 2015 alors que  
+1,8% en 2014

77,4%  
20.189 personnes

22,6% en 2015 contre  
21% en 2014  
5.908 personnes  
en 2015

#### Détail selon le sexe



#### Répartition des effectifs selon le statut

99% des effectifs sont salariés. Les effectifs non salariés ne sont pas soumis à un contrat de travail.

14/11/2016

FEDEREC

*Une*

Au niveau paritaire, la branche est composée :

D'une organisation patronale : la Fédération des Entreprises du Recyclage (Federec – reconnue représentative le 26 mai 2017 par le Haut Conseil du Dialogue Social) et de 5 organisations syndicales représentatives : FGMM CFTD, FO, CFE-CGC, CFTC, CGT.

Une consultante extérieure est chargée de l'animation des réunions, du suivi du dialogue social et des missions décrites ci-dessous, assistée d'une personne chargée du secrétariat. Son bureau est situé dans le Nord au sein de FEDEREC NORD PICARDIE ;

Dans le cadre de sa mission, elle occupe plusieurs mandats au titre de la branche :

- CA Opcalia national
- CPR Opcalia Hauts de France
- CA Humanis prévoyance et CA Sommitale

Par ailleurs, un permanent FEDEREC est affecté à ces missions pour 10 % de son temps (bureau au siège de la Fédération à Paris).

La délégation patronale est composée de représentants d'entreprises du recyclage sur l'ensemble du territoire. La délégation syndicale est composée de permanents syndicaux et de salariés détachés des entreprises de la branche, issus également de différentes régions.

Le dialogue social est actif dans la branche avec notamment, au-delà des réunions de négociations sur les sujets réglementaires dédiés à la branche, des contractualisations et des travaux engagés avec l'Etat depuis 2010. (CEP et ADEC).

**Sur les missions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,**

---

En 2016, les partenaires sociaux se sont réunis à 7 reprises sur les négociations sociales (commission sociale) et la politique emploi formation (CPNEFP).

Ces réunions se tiennent généralement à Paris sur le format d'une journée entière. Une fois par an, ces réunions sont décentralisées en Province.

**Les dates des paritaires ont été les suivantes**

8 mars 2016 à Paris – 19 avril 2016 à Paris - 10 mai 2016 à Paris – 31 mai 2016 à Paris- 5 juillet 2016 - 14 au 16 septembre 2016 à Strasbourg - 7 décembre 2016 à Paris

Ont été signés en 2016 les accords de branche portant suivants :

*Accord du 8 mars 2016 sur les minimas conventionnels*

*Accord du 8 mars 2016 sur le positionnement des certifications dans la grille de classifications*

Accord du 8 mars 2016 sur le transfert des fonds de la professionnalisation vers l'apprentissage

**Les partenaires sociaux se sont également réunis en section paritaire professionnelle (SPP) à 4 reprises en 2016.**

- 7 mars 2016
- 4 juillet 2016
- 3 octobre 2016
- 6 décembre 2016

Pour ces SPP, il n'y a pas de frais de location de salle car elles sont organisées par l'OPCA de branche dans une salle mise à disposition des partenaires sociaux.

L'organisation de l'ensemble des réunions paritaires décrites ci-dessus et les formalités liées à la signature des accords, à leur publicité et aux formalités de dépôt occasionnent des frais divers dont le récapitulatif fait l'objet d'un tableau en annexe :

- Frais de mise à disposition d'une consultante externe en charge de l'animation du dialogue social et salaire d'une personne au sein de FEDEREC ;
- Frais de déplacement, hébergement des organisations syndicales ;
- Frais de restauration et location de salles pour l'ensemble des partenaires sociaux
- Frais administratifs (affranchissement, reprographie, téléphonie, bureautique, location de bureaux etc...)

Le poste d'administration de la liste CPF est tenu par la personne chargée du dialogue social de la branche et représente une partie du temps passé dans le cadre de la mission (création et modification de la liste, lien avec le COPANEF)

**Sur la participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation.**

---

La contractualisation engagée avec l'Etat (ADEC) depuis 2011 s'est achevée en mars 2016.

L'occasion de faire le bilan de la politique emploi formation menée par les partenaires sociaux autour de la professionnalisation des collaborateurs. Celui-ci a été réalisé par le cabinet OBEA suite à un appel d'offres.

**La démarche d'évaluation avait pour objectifs :**

- Analyser les résultats obtenus au regard des objectifs fixés par la branche dans le cadre de l'ADEC
- Caractériser les effets directs et indirects induits par les actions sur les emplois des salariés et les entreprises bénéficiaires
- Confronter les objectifs et ambitions au regard des actions réalisées
- Identifier et mettre en exergue les bonnes pratiques

*Jm* *YCO*

Les partenaires sociaux se sont réunis à de multiples reprises en 2016 avec Opccalia et le prestataire afin de travailler sur le rapport final et sur la production d'une synthèse (voir tableau en P.J).

L'ADEC s'est particulièrement attaché à professionnaliser près de 1 000 salariés et demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux se sont dotés d'objectifs forts concernant notamment la politique de certification de la branche.

Deux CQP opérateur de tri ont ainsi été développés en 2014 et la branche a travaillé sur trois CQPI. « **Conducteur d'Equipements Industriels, Animateur d'Equipe, Opérateur de Maintenance Industrielle** »

51 certificats ont été délivrés au 31 décembre 2016 et la dynamique se poursuit en 2017.

Par ailleurs, la branche a poursuivi sa politique active de contractualisation avec les pouvoirs publics :

En 2016, de nouveaux partenariats ont été liés avec la Direccte Ile de France afin d'entamer une réflexion sur les besoins en compétences des entreprises du territoire face aux enjeux du Grand Paris.

La Direccte Ile de France, dans la continuité de l'ADEC national et en lien direct avec les chantiers du Grand Paris (alimenté par l'étude ECECLI), a, en effet, identifié la branche du recyclage comme étant stratégique dans le cadre de ses travaux.

Un Contrat d'Etude Prospective a débuté en 2016 et s'est achevé en mai 2017.

Cette étude vise à promouvoir l'économie du recyclage et l'économie circulaire en Ile de France au regard des besoins existants et potentiellement démultipliés par les chantiers du Grand Paris en mettant ces besoins en cohérence avec les emplois et les nouvelles compétences émergentes. Elle vise également à mieux prendre en compte la démarche de certification de la branche (CQP/CQPI et CléA) en proposant si nécessaire des modalités d'accès (rythme, pédagogie, adaptation aux contraintes du marché...) afin de réussir cette adéquation entre besoins du territoire, sécurisation des parcours et compétitivité des entreprises.

L'ensemble doit définir les nouvelles ingénieries de formation et l'accompagnement RH nécessaires pour accompagner le projet du Grand Paris.

4 réunions paritaires se sont déroulées en 2016 dans le cadre de ce CEP.

La branche poursuit également son partenariat avec l'Agefiph. Ainsi, après l'édition d'un guide en 2016 pour les entreprises, la branche a souhaité prolonger son action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés en conventionnant avec l'Agefiph ; une signature devrait aboutir courant 2017.

Ces travaux ont nécessité **6 réunions paritaires en 2016**. Le guide a été distribué à l'ensemble des entreprises adhérentes à Federec et aux organisations syndicales signataires qui ont souhaité faire leur propre diffusion. Ce document a également fait l'objet d'une distribution aux visiteurs du salon Pollutec (29 novembre au 2 décembre 2016) sur lequel Federec est traditionnellement présente.

A l'occasion de ce salon, une conférence paritaire sur les certifications de la branche a été organisée avec l'intervention du Président et du Vice Président de la CPNEFP.

L'ensemble de ces travaux seront visibles en 2017 grâce à la réalisation d'un site sur les métiers du recyclage. Celui-ci sera la vitrine des réalisations et engagements paritaires de la branche en faveur de l'emploi. Il reprend les outils créés dans le cadre de l'ADEC : films, plaquettes. Il intègre également un outil interactif permettant aux entreprises de localiser les organismes de formations partenaires en matière de certification.

La branche a choisi de travailler avec l'Agence GRAFFITI pour monter le projet : deux réunions se sont tenues **les 3 octobre et 7 novembre 2016**. Ce travail a été important tout au long de l'année et a nécessité une mobilisation forte en temps, notamment en production de contenus et d'images.

Cette agence a également travaillé avec la branche pour créer des outils CléA: plaquettes et films.

Enfin, Federec a signé une convention avec le Ministère de l'Education Nationale pour promouvoir les métiers notamment vers les collégiens, lycées et jeunes. Cette convention a été l'occasion d'une réunion avec Opcalia et le Ministère le **17 novembre 2016**.

#### **Identification des financements octroyés à l'organisation par le fonds paritaire national**

Les financements perçus par Federec du fonds paritaire national se sont élevés pour l'année 2016 à 79 859 €. Ces financements correspondent pour 48 544 € à la collecte 2015 et pour 31 315 € à la collecte 2016.

Le solde de la collecte 2016, soit 24 195 €, a été perçu en 2017 après déduction d'une régularisation de 1 315 € au titre de 2015.

Dates de réception : 2 mars 2016 – 13 juin 2016 - 25 octobre 2016 – 19 décembre 2016 – 13 février 2017 – 15 mars 2017 – 17 mai 2017

#### **Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus :**

Les financements octroyés sont comptabilisés dans les comptes de FEDEREC au fur et à mesure de leurs versements par le Fonds Paritaire National.

#### **Processus d'affectation des charges :**

10 % des charges indirectes sont affectées au financement du dialogue social.

En 2016, le coût des charges directes et indirectes induites par le financement du dialogue social de la Branche a été de **123 924.33 €**

#### **En annexe du présent rapport :**

Un tableau de synthèse reprenant les coûts directs liés à l'organisation des réunions précitées : locations de salle, déjeuner, salaires des permanents de Federec ou des personnes externes chargés de l'animation des réunions ainsi que les coûts indirects.

Le bilan des actions menées en 2016 dans le cadre de la SPP



Le bilan évaluation de l'ADEC réalisé en 2016

Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter l'organisation que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination

Attestation du commissaire aux comptes

Les comptes annuels de l'organisation (2016)

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2016

**Signature du représentant de FEDEREC :**

**Jean-Philippe CARPENTIER : Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke.

**Signature du responsable financier de FEDEREC :**

**Jean-Pierre GAUDIN : Trésorier**

A handwritten signature in blue ink, featuring a vertical stroke on the left, followed by a series of horizontal and diagonal strokes.

A Paris, le 1<sup>ER</sup> juin 2017

**Objet :** Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné Jean Philippe CARPENTIER, Président de Federec, déclare sur l'honneur que les fonds reçus par Federec au titre de la contribution de 0.016% due par les employeurs au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (Article 3) ont été utilisés conformément à leur objet, dans le respect de la convention entre l'AGFPN et Federec en date du 9 février 2016.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

**Jean Philippe CARPENTIER**  
Président de Federec



Commissions paritaires liées aux missions d'intérêt général visées à l'art 2135-11 du code du travail - année 2016 - branche des Industries et Commerce de la Récupération

Reunions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques mixtes paritaires et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales ou salariales et les organisations professionnelles d'employeurs.	Dates	Lieu	Temps de réunion en jours	Nombre de collaborateurs FEDERSEC présents	Personnel mis à disposition - en jours	Temps passé en réunion (en Jours pour l'ensemble des collaborateurs)	Total jours	Coûts salariaux	Location de salle	Frais de bouche	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
Commission Sociale - CPNEFP - Commission Validation des accords	08-mars	Paris	1	1	1	1	1	336,35	-	792,50	726,04	1 854,89
Commission Sociale	15-apr	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	1 350,72	451,80	1 970,70
CPNEFP - AJP CGP	10-mai	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	971,18	278,69	953,96
Commission Sociale - CPNEFP - Commission Validation des accords	31-mai	Paris	1	1	1	1	1	336,35	-	976,87	1 410,06	2 723,28
Commission Sociale	05-juil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	776,32	776,32	944,50
Commission Sociale - CPNEFP - Commission Validation des accords	14-15-16-20-22-26	La Pelele Pierref (67)	2,5	1	2,5	2,5	2,5	840,89	-	11 292,20	4 440,73	16 573,81
Commission Sociale - CPNEFP - Commission Validation des accords	01-48c	Paris	1	1	1	1	1	336,35	-	733,28	925,78	1 995,41
SPp	04-juil	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	181,54	469,19	818,91
SPp	03-août	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	318,40	264,06	751,54
SPp	05-août	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	531,81	699,99
SPp	05-déc	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	265,54	433,72
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>3 827,15</b>	<b>0</b>	<b>16 222,60</b>	<b>16 480,43</b>	<b>29 730,27</b>

Participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation.	Dates	Lieu	Temps de réunion en jours	Nombre de collaborateurs FEDERSEC présents	Personnel mis à disposition - Temps	Temps passé en réunion (en Jours pour l'ensemble des collaborateurs)	Total jours	Coûts salariaux	Location de salle	Frais de bouche	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
CLAS/Service de concertation	04-01-2016	Paris	0,5	0	0,5	0,5	0,5	168,18	0	0	214,6	214,6
Sebanon Suez WANDUCAP	15-01-2016	Paris	0,5	0	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	1 420,01	1 420,01
Quich. Orléans Recherche	16-01-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	215,60	383,78
ORLÉANS ILLIUM Recherche Ades Ventorial	22-02-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	168,18	336,36
ASEC RECYCLAGE COPIL & COPEC Certification	25-02-2016	Paris	1	1	1	1	1	336,35	-	-	776,31	1 112,66
COPEC-ASAC RECYCLAGE (autoévaluation)	22-03-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	221,42	389,60
ASEC RECYCLAGE COPIL	25-03-2016	Paris	0,5	0	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	807,30	837,30
ASEC RECYCLAGE COPIL	18-04-2016	Paris	0,5	0	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	1 339,97	1 339,97
ASEC RECYCLAGE COPIL	05-05-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	207,06	456,08
ASEC RECYCLAGE COPIL	13-05-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	842,62	1 010,70
ASEC RECYCLAGE COPIL	10-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	408,80	576,98
ASEC RECYCLAGE COPIL	12-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	822,41	990,59
ASEC RECYCLAGE COPIL	14-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	158,18	326,36
ASEC RECYCLAGE COPIL	17-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	474,82	643,00
ASEC RECYCLAGE COPIL	23-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	924,64	1 092,82
ASEC RECYCLAGE COPIL	23-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	588,29	756,47
ASEC RECYCLAGE COPIL	27-06-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	65,80	234,98
ASEC RECYCLAGE COPIL	07-07-2016	Paris	0,5	0	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	711,89	880,07
ASEC RECYCLAGE COPIL	07-07-2016	Paris	0,5	0	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	168,18	336,36
ASEC RECYCLAGE COPIL	08-07-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	173,32	341,50
ASEC RECYCLAGE COPIL	08-07-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	458,38	626,56
ASEC RECYCLAGE COPIL	08-07-2016	Paris	0,5	1	0,5	0,5	0,5	168,18	-	-	685,15	853,33
<b>TOTAL</b>			<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>3 263,50</b>	<b>0</b>	<b>957,37</b>	<b>5 018,90</b>	<b>13 274,28</b>

Facture mise à disposition consultant externe + secrétaire	coût annuel
CITE DES ENTREPRISES	57 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>57 000,00</b>

Charges indirectes concernant le fonctionnement de l'organisation	coût annuel
loyer	15 034,60
assurance	7 154,49
énergie	1 590,13
location de matériel bureautique	7 675,35
abonnement experts comptables et CAC	5 521,25
loyer et affranchissement	32 644,50
Frais courants	1 282,01
autres	35 214,20
<b>TOTAL</b>	<b>235 197,84</b>

<b>Total général</b>	<b>123 924,33</b>
----------------------	-------------------

Jean-Philippe CARPENTIER  
Président

